



CODE DE L'HONNEUR

- RESPECT DE LA DEONTOLOGIE –

QU'EST CE QUE LE PLAGIAT ?

C'est lorsque vous présentez comme vôtre le travail d'une autre personne. Il s'agit d'un acte de contrefaçon, c'est un délit. Le fait d'omettre de citer ses sources, qu'elles proviennent d'internet, de document papier ou autre, est considéré comme un acte de plagiat.

Dans vos travaux de recherche documentaire, vous êtes fortement incité à reprendre les idées d'un auteur, à condition de ne pas avoir l'intention de dissimuler au lecteur de votre travail la paternité d'une idée, d'un propos ou d'une œuvre.

QU'EST CE QUE JE RISQUE ?

Référez-vous au règlement intérieur de votre établissement pour connaître la politique appliquée. Voici des exemples de sanctions en cas de plagiat

▶ **SANCTIONS INSTITUTIONNELLES :** Par votre établissement

- La nullité de l'épreuve (note : 0/20) ;
- L'exclusion avec sursis / temporaire / définitive ;
- L'inscription du méfait au dossier scolaire ;
- Le redoublement/ l'invalidation de vos années d'études/ de votre diplôme.

▶ **SANCTIONS ADMINISTRATIVES :** Par la commission des fraudes

- L'interdiction d'examens pendant 5 ans / définitivement ;
- L'interdiction d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

▶ **SANCTIONS CIVILES :** Pour contrefaçon ou fraude

- Dommages & intérêt au plagié ;
- Affichage de la décision à vos frais.

▶ **SANCTIONS PENALES :** Selon le Code de l'Education

NOTRE CAMPAGNE DE PREVENTION DU PLAGIAT

Notre établissement est engagé dans une politique anti-plagiat, comprenant :

- La rédaction de la charte anti-plagiat ;
- L'intégration de cette charte dans notre règlement interne ;
- La correction des travaux étudiants par le logiciel anti-plagiat Compilatio.net.

Je, soussigné(e), étudiant(e) en.....
déclare avoir bien pris connaissance des règles et sanctions appliquées en cas de plagiat, inscrites dans le règlement interne de mon établissement et m'engage sur l'honneur au respect de ces règles déontologiques. S'il y a manquement à ces règles, j'autorise l'établissement à appliquer lesdites sanctions.

Etablissement :

Nom, prénom de l'étudiant :

Lieu, Date, Signature :

08 B.P. 1427 Abidjan 08
Cocody Danga, face Cité BAD
Tél.: (+225) 22 52 01 84 67 – 07 87 68 06 50
Email : info@eaa.ci / Web : www.eaa.ci